

Fiche de lecture

Les métamorphoses de la question sociale

1995, Robert Castel

N.B. les numéros de page sont ceux de l'édition Gallimard, collection folio / essais.

Après la Révolution, la conception française de l'assistance sociale fut paradoxalement plus libérale qu'en Angleterre. Ou disons que le libéralisme anglais fut pragmatique et le français idéologique voire dogmatique.

"En France (...) la réflexion de ceux qui se font les porte-parole du progrès [est] surdéterminée politiquement (...) leur lecture de la situation politique est claire, tandis que celle de la situation sociale reste brouillée. Le volontarisme politique s'impose à leurs yeux (...)" (p. 336).

C'est aux marges du travail que se pose la question de l'assistance. Elle concerne sans trop de débats ceux qui ne sont pas en mesure de travailler mais aussi, et cela sera longtemps un problème, un certain nombre de valides.

Le salariat existait avant le capitalisme, mais il fut longtemps considéré comme une situation indigne et même après que le libéralisme en eût fait la condition d'un très grand nombre de travailleurs, les "prolétaires", toujours menacés de paupérisation. C'est le compromis Fordiste qui l'a rendu sécurisant et en a fait une norme. Elle semble aujourd'hui remise en cause.

Première partie : de la tutelle au contrat

Chapitre 1) La protection rapprochée

Il existe des sociétés sans social. L'individu s'y trouve inséré dès sa naissance dans des réseaux de sociabilité primaire, reposant sur la famille, le voisinage, le travail. Il n'y a pas d'institution spécifique. C'est le cas par exemple de la société féodale.

Des accrocs peuvent cependant se produire dans ces processus d'intégration primaire. La situation d'orphelin, par exemple, rompt la prise en charge familiale. Il y a alors désaffiliation.

Un processus de réaffiliation n'est possible qu'à la double condition d'être à la fois dans l'incapacité de travailler, et d'être domicilié.

L'incapacité de travailler, la "handicapologie", sera un principe constant jusqu'aux débuts de l'Etat social en France. Elle distingue dès l'origine les "bons" des "mauvais" pauvres, ceux qui sont incapables de travailler et ceux que l'on soupçonne d'être oisifs par choix.

La charité chrétienne instrumentalise la pauvreté en l'inscrivant dans une "économie du salut". Sont exclus de la prise en charge les malheureux qui se révolteraient contre cet ordre des choses voulu par Dieu. Pauvreté et hérésie sont liées. La charité chrétienne n'est pas à l'origine de la prise en charge de la pauvreté; elle se moule dans les catégories préexistantes de l'assistance.

La "matricula", liste nominative des pauvres qui doivent être entretenus par l'église locale, apparaît au VIème siècle.

Le pouvoir politique délègue très vite à l'église le soin de s'occuper des pauvres. Un capitulaire de Charlemagne fixe la part de la dime qui doit être affecté à ce "service social" avant la lettre.

La plupart des grandes institutions religieuses d'assistance sont fondées, en France, entre 1180 et 1350. Mais les communes y prennent leur part dès la fin du XIIIème siècle. La gestion administrative de l'assistance s'organise dès le XIVème siècle (jetons ou signes cousus sur les vêtements, qui donnent droit à l'assistance; inscription des mendiants sur les registres fiscaux).

Il y a systématisation de ce mouvement au début du XVIème siècle.

L'enfermement des pauvres à l'hôpital constitue un moyen d'éviter que se constitue un groupe complètement désaffilié, hors-la-loi.

Chapitre 2) La société cadastrée

Au milieu du XIV^{ème} siècle apparaît une propension à la mobilité dans une société qui n'est pas prête à l'accueillir. Un personnage apparaît ou du moins devient davantage visible, le vagabond. En 1349 Edouard III promulgue le "Statut des travailleurs" (Statutum serventibus, Statute of labourers) qui, grosso-modo, rappelle l'obligation de travailler et bloque les salaires.

En Angleterre, en France, au Portugal, en Aragon, Castille et Bavière, partout où un pouvoir central commence à s'affirmer, des mesures sont prises contre l'indigence oisive, les prétentions salariales excessives et la mobilité de la main d'œuvre.

On estime que la peste noire a emporté le tiers de la population d'Europe avant la fin du siècle. Il s'ensuit une pénurie de main d'œuvre et une désorganisation des cadres traditionnels de travail.

Des prétentions à une certaine promotion sociale se font jour, et les révoltes de cette période ne sont plus provoquées par la misère ou les famines comme c'était le cas auparavant, mais par des velléités de s'affranchir des tutelles traditionnelles. L'Ouest de l'Europe commence à être "surpeuplé", dans le sens où toutes les terres sont déjà défrichées. Un grand nombre de ruraux ne peuvent plus vivre de l'exploitation de la terre et la croissance des villes ne permet pas forcément de leur offrir du travail.

Au XVI^{ème} siècle, les vagabonds sont impitoyablement pourchassés. Au minimum banis, voire exécutés. Sous le règne de Henri VIII, 12000 auraient été pendus, et 400 par an sous celui d'Elisabeth.

Déportation aux colonies, travail obligatoire par enfermement, d'abord à l'hôpital (brièvement) puis dans les dépôts de mendicité en 1767 en France.

En pleine Renaissance, la législation sur le vagabondage réinstalle l'esclavage en Angleterre.

La plupart des pensionnaires des dépôts de mendicité sont en fait ce qu'on appellerait aujourd'hui des chômeurs sans qualification.

Chapitre 3) Indigne salariat

Le vagabond est un salarié "pur" au sens où il ne possède pour toute richesse que ses bras. C'est un prolétaire. Sous la forme du vagabondage, le salariat "touche le fond". Juste au dessus du vagabond, mais en dessous de tous ceux qui ont un statut, le salarié occupe toujours une des positions les plus précaires, les plus indignes.

Un serf peut déjà être un salarié partiel s'il met au service de son seigneur une partie de son temps libre contre rétribution. A la ville, l'artisanat constitue historiquement la principale matrice du salariat. Mais la condition salariale est en principe transitoire : le compagnon a vocation à devenir maître à son tour. Une réglementation très stricte et très lourde interdit toute forme de concurrence et cherche à éviter l'excédent de main-d'œuvre.

A partir du milieu du XIV^{ème} siècle, les chances de parvenir à la maîtrise se ferment (généralisation du coûteux "chef-d'œuvre"). Des compagnons salariés à vie apparaissent, ainsi que des grèves au XVI^{ème} siècle (grève des compagnons imprimeurs lyonnais et parisiens en 1539 à 1542). Ils tentent d'obtenir le contrôle de l'embauche. Ceux qui se mettent à leur compte, les "chambrelans", sont pourchassés et embastillés.

Le métier, avec ses privilèges, constitue la frontière entre l'indignité totale, le "vil état", et les ordres supérieurs, à une époque où la trichotomie héritée du moyen-âge (clercs, seigneurs et travailleurs manuels) détermine encore l'inclusion ou l'exclusion de l'ordre social.

En Angleterre, après le statut des travailleurs (1349) vient le statut des artisans en 1563, les lois sur les pauvres élisabéthaines, le settlement act de 1662 et la loi de Speenhamland de 1795. Le statut des artisans réitère l'obligation de travailler pour tous les sujets âgés de 12 à 60 ans.

Le salariat pourtant se développe à mesure que l'on s'avance vers la fin de l'ancien régime. Quantitativement plus important, tout en restant structurellement périphérique. Robert Castel en distingue 11 formes, voire 12 si l'on compte les soldats ou mercenaires.

Les salariés, à la fin du XVIII^{ème} siècle, sont vraisemblablement majoritaires dans les campagnes.

Chapitre 4) La modernité libérale

Le développement du salariat dans un cadre de travail contraint pose donc un problème. Mais il n'est pas évident a priori que le libre accès au travail soit la solution. Les plus précaires n'ont pas de privilèges à perdre, mais il n'est pas certain qu'ils aient à y gagner.

Vers la fin du XVII^{ème} siècle, il semble qu'il y ait une prise de conscience qu'est apparu une vulnérabilité de masse, qu'une frange très importante de la population, la majorité de la population laborieuse des villes et des campagnes, soit susceptible de basculer dans la pauvreté. En France, la situation tragique de la fin du règne de Louis XIV peut être à l'origine de cette prise de conscience. Des intendants, constatant que le peuple meurt littéralement de faim, craignent qu'ils n'en viennent à couper les blés avant qu'ils ne soient mûrs. Vauban en particulier, qui parcourt beaucoup le royaume, en a parfaitement conscience.

Au XVIII^{ème} siècle, les pauvres ne meurent plus en masse, mais continuent de procréer. L'explosion démographique ne s'accompagne pas d'une croissance des richesses en conséquence ou de leur répartition. Elle aggrave la situation des ouvriers en produisant davantage d'ouvriers.

"La relative libération des affres de la famine et des épidémies a produit un plus grand nombre de pauvres qu'auparavant" (O. H. Hufton).

Parallèlement, on découvre que le travail est la source de toute richesse. Sa nécessité ne faisait aucun doute, puisqu'il était obligatoire, mais il était plutôt associé à la pauvreté. (cf. les physiocrates, les mercantilistes, Smith). Le rapport entre travail et richesse n'est pas évident, bien au contraire...

La découverte du XVIII^{ème} siècle est donc celle de la nécessaire liberté du travail, comme condition de la liberté des échanges.

En vertu des nouveaux principes libéraux, Turgot décide en 1776 l'abolition des dépôts de mendicité. Il énonce même le travail comme un droit : *"Dieu (...) a fait du droit de travailler la propriété de tout homme (...)"*.

La coupure séculaire entre indigents valides et invalides est réaffirmée par le Comité pour l'extinction de la mendicité de l'Assemblée constituante, mais les indigents valides ne méritent plus d'être punis ou forcés au travail, mais aidés à en trouver. Ce qui suppose lever les obstacles. Il y a un optimisme sous-tendu par la croyance dans les immenses possibilités du marché.

Dès lors que le travail est libre, la mendicité et le vagabondage deviennent des délits en droit, et plus seulement en fait. On comprend que l'oisiveté n'était pas volontaire, et l'on fait en sorte qu'elle le devienne nécessairement.

Les débats qui précèdent la loi du 19 mars 1793 (qui proclame *"Tout homme a le droit à sa subsistance par le travail s'il est valide; par des secours gratuits s'il est hors d'état de travailler"*) portent notamment sur l'établissement d'un droit effectif au travail; l'intervention de l'Etat dans l'organisation de la production que cela supposerait, est rejetée. Elle apparaît exorbitante même aux Montagnards. Le flou sur le libre accès au travail est donc maintenu.

Deuxième partie : du contrat au statut

Chapitre 5) Une politique sans Etat

Au début du XIX^{ème} siècle, on découvre l'étrange paradoxe que les pays qui apparaissent les plus misérables sont ceux qui comptent le moins d'indigents et que dans ceux dont on admire l'opulence, une partie de la population vit de l'assistance de l'autre.

Le Portugal et l'Angleterre en sont deux illustrations.

Eugène Buret, Alexis de Tocqueville font ce même constat. Le mot "paupérisme" apparaît en Angleterre.

"Il y a un gouvernement, des pouvoirs, mais tout le reste de la nation, qu'est-ce? Des grains de sable. Nous sommes épars, sans système, sans réunion, sans contact.(...) Il faut jeter sur le sol de la France quelques masses de granit". (Napoléon, p. 380)

La bourgeoisie française s'inquiète de ces "classes dangereuses". Dangereuses pas seulement par le crime, mais aussi par la perméabilité de la frontière entre les bas-fonds et le monde du travail. Il y a une part d'exagération sur ce que représente vraiment le paupérisme, quantitativement parlant. Mais cela révèle l'inquiétude qu'il suscite.

Le paupérisme sanctionne l'échec de l'optimisme libéral du XVIIIème siècle. Il pose le problème du risque que le progrès économique ne conduise à une dissociation sociale complète. Il se révèle le danger d'une désaffiliation de masse.

Les réponses apportées dans la première moitié du XIXème siècle apparaissent dérisoires. Il s'agit pour l'essentiel des hôpitaux et hospices hérités de l'Ancien régime, au financement précaire (taxe de 10% sur les spectacles et dons de particuliers). Il y a en France une peur de la "charité légale" telle qu'elle existe en Angleterre. Il en résulte des stratégies complexes fondées sur la recherche de réponses non étatiques à la question sociale.

Une formule de Barère résume assez bien les idées dominantes jusqu'à Guizot : *"Tout ce qui peut établir une dépendance d'homme à homme doit être proscrit dans une République"*.

Guizot estime qu'il y a des dépendances légitimes. (N.B. opposant libéral sous la restauration, membre fondateur de la Société de morale chrétienne en 1821).

La question du paupérisme est toujours abordée par les philanthropes sous l'angle du relèvement moral des pauvres. Il y a une recherche de prévenir la pauvreté plutôt que d'en réparer les dégâts. De là naissent deux institutions censées développer le sentiment de prévoyance chez les classes inférieures : les Caisses d'épargne (1818) et les sociétés de secours mutuel. La prévoyance peut devenir collective à condition de rester volontaire. L'obligation de cotisation leur ferait perdre leur valeur moralisatrice.

Le patronage se développe dans les entreprises.

Le livret ouvrier et les règlements d'atelier rompent la réciprocité du contrat entre employeur et employé.

Les générations d'ouvriers nés de parents ouvriers, ont cependant perdu les nostalgies tutélaires. En 1870, les ouvriers du Creusot font grève pour le droit à gérer eux-même la caisse de secours de l'entreprise. La classe ouvrière prend conscience de ses capacités et revendique de s'affranchir de toute tutelle.

Chapitre 6) La propriété sociale

"On peut interpréter l'avènement de l'Etat social comme l'introduction d'un tiers entre les chantres de la moralisation du peuple et les partisans de la lutte des classes". Rien de négociable entre eux. L'Etat social intervient quand l'une et l'autre partie échouent à faire avancer leur projet.

Par Etat social, R. Castel entend l'imposition de systèmes de garanties légales grâce auxquelles la sécurité ne dépend plus exclusivement de la propriété. Sa naissance fut longue et laborieuse, parce que toute intervention directe sur la propriété et sur l'économie étaient exclues.

L'expression Etat providence est impropre, et elle fut inventée dès l'origine par les détracteurs de l'intervention publique. Elle est de plus utilisée à une époque où il n'existe tout simplement pas. C'est une formule destinée à combattre sa mise en place, un épouvantail idéologique.

Les événements de 1848 marquent l'échec des stratégies antérieures de pacification sociale. Sous la pression de la rue, le gouvernement provisoire proclame, entre autres, le droit au travail. Il ouvre des Ateliers nationaux, qu'il ferme en juin, ce qui déclenche l'insurrection ouvrière et sa répression sanglante.

La constitution votée le 4 novembre 1848 contient une timide réponse à la revendication du droit au travail, mais sans effet. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 met un terme à ces timides tentatives.

Durkheim reformule de façon décisive la question sociale en comprenant que les protections rapprochées de la sociabilité primaire, ce qu'il appelle la solidarité mécanique, ne peut plus exister dans la société industrielle. C'est la solidarité organique qui doit prévaloir.

Entre le premier projet et le vote de la loi sur les accidents du travail (1880-1898) s'écoulaient 18 ans. Il faut vingt ans de débats pour élaborer la première loi sur les retraites ouvrières et paysannes, qui accouchera d'une souris (1910) alors qu'en Allemagne et en Angleterre existent déjà des systèmes de protection sociale très avancés.

Le principe même de l'assurance obligatoire rencontre toujours de fortes résistances.

Il s'agit en effet d'une mutation de la propriété elle-même, la fondation d'une propriété sociale.

Dans un premier temps, l'assurance a joué comme un analogon de l'assistance. Sont obligés de s'assurer ceux qui risqueraient de devoir être assistés.

A ses débuts, l'assurance obligatoire est donc loin de promouvoir une sécurité généralisée. Mais cela instaure une relation nouvelle entre travail, sécurité et propriété.

Mirabeau (10 août 1789) : *"Je ne connais que trois manières d'être dans la société : mendiant, voleur ou salarié. Ce que nous appelons vulgairement sa propriété n'est que le prix que lui paye la société pour les distributions dont il est chargé de faire aux autres individus par ses consommations et par ses dépenses : les propriétaires sont les agents, les économes du corps social."* (p. 493). Il ne faut pas oublier que la propriété privée est une invention relativement récente.

Peut-il exister un patrimoine personnellement attribuable qui ne soit pas privé, mais qui soit susceptible d'une jouissance privée? Cette pierre philosophale a été trouvée, ce sont les prestations de l'assurance obligatoire.

Le droit est lié au versement d'une cotisation, et non plus à l'incapacité de subvenir à ses besoins, incapacité nécessairement évaluée par d'autres (p. 508).

Chapitre 7) La société salariale

Le passage du rapport salarial qui prévalait aux débuts de l'industrialisation, au rapport salarial "fordiste", suppose la réunion de cinq conditions :

- Distinguer clairement et fermement la population active et les autres;
- Fixer le travailleur à son poste de travail, séparer aussi rigoureusement que possible le temps de travail du temps de loisir (Dupin puis Taylor s'y emploient);
- L'accès à de nouvelles normes de consommation ouvrières par l'intermédiaire du salaire. Taylor le préconisait déjà, Henry Ford en fait une politique.
- L'accès à la propriété sociale et aux services publics.
- L'inscription dans un droit du travail qui fait du travailleur un membre d'un collectif doté d'un statut social au-delà de la dimension individuelle du contrat de travail.

On peut voir un point de basculement vers ce rapport salarial, en France, en 1936. En même temps qu'il y a reconnaissance de la classe ouvrière comme force sociale déterminante, elle est assignée à sa place subalterne.

Changement substantiel : les congés payés. Quelques jours par an, l'ouvrier peut accéder aux loisirs, comme les rentiers, les bourgeois, les possédants. Tout la France non salariée y est hostile.

Les ouvriers s'attachent à faire bon usage de ces loisirs en inventant les "loisirs populaires". Il ne s'agit pas de s'adonner à loisiveté. La classe ouvrière se veut exemplaire.

Le salariat cesse d'être une condition indigne. Les ingénieurs se revendiquent salariés, le Syndicat des ingénieurs salariés est créé le 13 juin 1936. Une "classe moyenne salariée" se constitue peu à peu et s'élargit, dans les années 1950, via la fonction publique, les techniciens, les cadres... les ouvriers conservent cependant leur particularisme.

Le haut de l'échelle reste occupé par des salariés qui possèdent également un patrimoine, qui cumulent capital social et capital culturel, management des entreprises publiques et privées, la "noblesse d'Etat" selon Pierre Bourdieu.

"Tout le monde" est salarié, mais ceci n'efface nullement les hiérarchies, ni même les classes sociales.

Mais dès lors que le salariat est devenu la condition normale, une échelle unique permet de se situer dans la hiérarchie sociale.

Le développement de cette société salariale a été tributaire de la croissance économique. L'instauration de la Sécurité sociale en 1945 a été une étape décisive, mais l'ensemble du compromis social repose sur le partage des fruits de la croissance. Ce qui suppose que croissance il y ait.

Chapitre 8) La nouvelle question sociale

La caractéristique la plus troublante de la situation actuelle est sans doute la réapparition de travailleurs sans travail, d' *"inutiles au monde"*, d'individus surnuméraires.

La rupture commence avec la crise. La croyance que demain sera mieux qu'aujourd'hui est emportée avec elle.

Le développement de la société salariale fut largement inachevé. La relative sécurité du CDI ne fut gagnée que par les lois de 1973 et 1975, c'est-à-dire précisément au début de la fin. La sécurité de l'emploi reposait auparavant sur la croissance. La loi entérine une situation au moment précis où elle disparaît.

Le déploiement des "acquis sociaux" a eu aussi ses effets pervers. Selon Robert Castel, ils ont résidé principalement dans l'aspiration de la jeunesse, qui s'est manifesté de façon spectaculaire en 68, à échapper au culte des courbes de croissance.

Mais c'est aussi à ce moment que se développe une sociologie critique vigoureuse sur trois thèmes : la reproduction des inégalités; la dénonciation de la perpétuation de l'injustice sociale et de l'exploitation de la force de travail et enfin le traitement indigne réservé aux prisonniers, malades mentaux, indigents.

De même, le système de sécurité sociale ne s'est guère soucié de la question du chômage. Son indemnisation n'est mise en place qu'en 1958 et en dehors du cadre de la sécu. Son développement révèle le talon d'Achille de l'Etat social.

Enfin les règles du jeu de la compétition internationale ont changé.

Le chômage n'est que l'aspect le plus visible du retour sur le devant de la scène des "surnuméraires". Un autre aspect est le développement de la précarité, des formes de contrats "atypiques" qui grignotent peu à peu l'hégémonie du CDI.

C'est la structure même de la relation salariale qui risque d'être remise en question. De même que la fonction intégrative de l'entreprise.

Le problème actuel n'est pas seulement celui que pose la constitution d'une périphérie précaire, mais aussi celui de la déstabilisation des stables. Le mécanisme n'est pas marginal, de même que le paupérisme était au cœur de la dynamique de la première industrialisation. Les nouvelles exigences technico-économiques du capitalisme pourraient engendrer un phénomène semblable. Certaines générations font le "choix" de la stratégie du jour le jour, retrouvant la condition de vie "au jour la journée" des pauvres du XIXème siècle.

L'apparition de politiques d'insertion, au début des années 1980, marque l'acceptation officielle de cet état de fait. Elle ne résout pas la question, car l'insertion n'est pas l'intégration. La très grande majorité des RMIstes (sans doute 70%) sont, de fait, en situation "d'insertion permanente".

Pour la première fois dans l'histoire, se retrouvent dans un même catégorie ceux qui relèvent de la vieille handicapologie, et ceux qui devraient relever du marché du travail. Ce n'est plus un simple droit à l'assistance, mais un droit à l'insertion.

Sans contester qu'il existe des "gisements d'emplois" insoupçonnés, Robert Castel estime que leur exploitation sauvage ne ferait qu'aggraver une crise de l'intégration par le travail. Dans l'ensemble, les politiques de l'emploi ont relevé jusqu'à présent du bricolage en marge du marché du travail.

Il y a aussi des besoins d'emplois qualifiés et hautement qualifiés. Mais Robert Castel semble sceptique sur l'ampleur du "déversement" des secteurs sinistrés vers les secteurs productifs.

Conclusion

L'individualisme négatif

A côté de l'individualisme moderne, a existé un individualisme négatif, qui était celui du vagabond, individu "pur" et par là même totalement dépourvu de toute protection, totalement désencastré de tout collectif.

La société salariale a été un processus de désindividualisation qui a inscrit les travailleurs dans des régimes généraux, des statuts, des conventions collectives. Ni tutelles, ni simples contrats.

Ces ajouts au contrat pur ont agi comme des réducteurs des facteurs d'individualisme négatif.

Le fait d'exister comme individu et la possibilité de disposer de protections sont en rapport complexe car les protections découlent de la participation à des collectifs.

Que signifie dans la société salariale le fait d'être protégé?

La construction d'un nouvel ordre des protections, inscrivant les individus dans des collectifs abstraits, coupés des appartenances communautaires directes, mais aussi déterritorialisés, a permis le passage de la société industrielle à la société salariale.

Mais on voit se développer aujourd'hui une nouvelle forme d'individualisme, de masse cette fois, qui est une métamorphose de l'individualisme négatif. Le retour au contrat et au traitement localisé des problèmes font massivement retour. L'attribution du RMI par exemple, est subordonnée à l'élaboration d'un "projet" que l'intervenant social doit en réalité percevoir à travers le récit d'une vie remplie d'échecs et de manques (tandis que bien des individus intégrés n'ont jamais eu à élaborer le moindre projet, ayant toujours suivi un itinéraire parfaitement balisé).

Ce que l'incertitude des temps paraît exiger, ce n'est ni "moins d'Etat", ni sans doute davantage d'Etat, mais un Etat stratège qui redéploierait ses interventions pour accompagner ce processus d'individualisation et *"rapatrier ceux qui ont basculé en deçà de la ligne de flottaison. Un Etat protecteur quand même car, dans une société hyperdiversifiée et rongée par l'individualisme négatif, il n'y a pas de cohésion sociale sans protection sociale"*.